Le présent contrat est passé entre :
NousDouze brasserie artisanale
Adresse : 4 avenue Anatole France, allée de Normandie, 94600 CHOISY-LE-ROI
Téléphone : 0651293714
E-Mail : maximeveber@free.fr
Ci-après nommé "le brasseur"
Et
L'adhérent(e) de l'Association Pomme d'Amap :
Nom prénom……..
Adresse : .....
.....
Téléphone : .....
E-mail : .....
Ci après nommé "l'adhérent"
Le brasseur et l'adhérent, signataires du présent contrat, s'engagent à respecter les principes et engagements mentionnés ci-dessous :

A/ Objet et Durée du Contrat :
Le présent contrat est passé entre le brasseur et l'adhérent pour le préfinancement et la livraison mensuelle d'une part de production brassicole
telle que définie ci-après, sur une période de 12 mois
allant du mois de Janvier au mois de Décembre 2022

B/ Engagement de l'adhérent :
❑ Adhérer à l'association Pomme d'AMAP pour participer à la concrétisation de ses objectifs (les statuts de l'association sont disponibles sur son site ou sur demande auprès du secrétaire de l'association)
❑ Préfinancer une part fixe de la production brassicole du brasseur, selon les modalités de règlements ci-après définies.
❑ Venir chercher sa part de production brassicole chaque mois, selon le calendrier ci-après défini, sur le lieu de livraison à Ivry/Seine, salle Voltaire. En cas d'absence ou de retard, l'adhérent préviendra directement les adhérents « intermittents » ou, à défaut, l'AMAP (et non le brasseur), pour que sa part de production soit remise à un(e) autre adhérent(e) de l'association. Le cas échéant, aucun remboursement ne sera effectué par le brasseur.
❑ Rapporter à chaque livraison les bouteilles vides remises le mois précédent, selon le principe d'une consigne, afin de réduire les coûts de production du brasseur d'une part et de favoriser un circuit court de recyclage d'autre part.
❑ Déclarer être majeur : ……

C/ Engagements du brasseur :
❑ Livrer chaque mois, selon le calendrier défini ci-après, la part de production brassicole certifiée biologique produite par lui-même et préfinancée par l'adhérent. Si exceptionnellement un produit venait à manquer, le brasseur s'engage à le remplacer par un autre de valeur et de qualité au moins équivalente. Ou bien le rajouter sur le mois suivant
❑ Être présent aux distributions mensuelles pour informer les adhérents sur ses savoirs-faire, pratiques, contraintes économiques, écologiques et sociales.
❑ Être transparent sur la gestion de sa micro-entreprise et accueillir les adhérents dans sa brasserie au moins une fois pendant la durée du contrat.

D/ Dispositions communes :
<u>Force majeur</u>
Chacune des Parties sera exonérée de toute responsabilité en cas de manquement total ou partiel même temporaire à l'une ou l'autre de ses obligations découlant de la présente Convention, qui serait causé par un cas de Force majeure.

Les signataires reconnaissent les aléas de la production brassicole et déclarent accepter les risques liés à ces aléas.
En cas de situation exceptionnelle, les conditions d'application de ce contrat pourront être revues lors d'une réunion spécifique à cette situation réunissant les adhérent(e)s et le brasseur.

E/ Composition de la part de production brassicole du présent contrat :

Bière NousDouze	Valistette	Prix	Quantité par mois	coût mensuel		
Blonde	6 x 33 cl	12,00 €				
Ambrée	6 x 33 cl	12,00 €				
Noire	6 x 33 cl	12,00 €				
Blanche	6 x 33 cl	12,00 €				
Tourbée	6 x 33 cl	12,00 €				
Sarrasin	6 x 33 cl	12,00 €				
Assortiment	6 x 33 cl	12,00 €				
Vinaigre	1 l	6,00 €	L / an			

Soit un coût mensuel total de ……. €
Et un coût total sur 12 mois de …….…….. €
Numéros et dates des chèques :

F/ Modalités de paiement :

Le préfinancement de cette part de production brassicole sera directement réglé par l'adhérent au brasseur par chèque à l'ordre de "Maxime VEBER" (maximum de 3 versements) et remis à la signature du contrat lors de la première livraison au plus tard.

G/ Modalités de livraison :

Les livraisons auront lieu un mardi soir par mois
à la salle Voltaire, à Ivry/Seine, entre 19h00 et 20h30
selon le calendrier suivant :

11-janv	08-févr	01-mars	05-avr	03-mai	07-juin
05-juil	02-août	20-sept	04-oct	08-nov	06-déc

Libellez les chèques à Maxime VEBER
Adresse de facturation : 63 rue Marcel Bourdarias Alfortville 94140
SIRET : 82297135400011
IBAN FR76 3000 3037 8100 0505 8903 641
BIC: SOGEFRPP
Contrat d'assurance multirisque PME auprès d' AXA
102 Rue VERO 94140 Alfortville

SIgnature de l'adhérent e

Signature du brasseur